

twostep

Consentement éclairé avant la réalisation d'un détatouage au laser

STUDIO TWOSTEP, 4 cité chabert 26000 Valence

Melody DI CENTA détentrice du diplôme Hygiène et salubrité avec décalration d'activité n°8269 11457 Siret 80987967900011

Le présent document a pour objet de donner à la personne examinée toutes les informations pratiques utiles à sa prise de décision concernant l'acte envisagé exposé ci-dessous :

Je soussigné(e)

Conformément au décret n° 2024-470 du 24 mai 2024 et à l'avis n°2023.0027/AC/SEAP du 27 juillet 2023 de la Haute Autorité de Santé (disponible au Studio Twostep) encadrant la pratique des actes au laser à visée esthétique, non médical et non thérapeutique, autorise la société Studio Twostep : à effectuer les traitements pour un détatouage au Laser Nd:YAG.

Localisation du tatouage :

Notre méthode "Disappear ink" permet d'effacer progressivement une dermo-pigmentation des sourcils ou un petit tatouage corps que l'on regrette ou qui n'a plus son aspect d'origine. Plus le tatouage est superficiel, plus rapidement il disparaîtra.

Noter que les tatouages cosmétiques comme **les maquillages permanents ou dit semi-permanents, et les tatouages très colorés présentent un risque de virage de couleur transitoire**. Le détatouage des sourcils dermo-pigmentés est possible mais demande plusieurs séances (**minimum 3 séances**), avec une couleur « virant » quasi systématiquement au vert/marron/ rouge/foncé. Ce changement transitoire de pigmentation est généralement observé après 2 ou trois traitements. Il est également possible d'observer un blanchiment transitoire sur la zone traitée et une modification de la pilosité.

Je comprends que **le résultat des séances de détatouage est dépendant de la qualité de l'encre utilisée, des mélanges de couleurs, de la profondeur et de la densité de celui-ci**. Je comprends également que les tatouages en "relief" présentant des quantités d'encre importantes seront plus difficiles à enlever et que **les "traumatismes" liés au geste du tatoueur peuvent laisser apparaître des petites cicatrices fibrosées. A noter également que les séances de détatouage doivent être espacées d'un cycle de 4 à 8 semaines.**

CONTRE-INDICATIONS

- Grossesse (Principe de précaution)
- Peaux bronzées, ou exposées récemment au soleil (dans le mois précédent). La peau doit être complètement débronzée pour détatouer les couleurs rouge/orange/vert/bleu/violet.
- Application d'autobronzants / séances d'U.V/ Prise de Béta-carotènes sous toutes ses formes (régime riche en légumes oranges, compléments alimentaires) un mois avant la séance pour détatouer les couleurs rouge/orange/vert/bleu/violet.
- Pathologies ou médicaments entraînant un trouble de la cicatrisation
- Naevus (grain de beauté) ou lésions suspecte sur la zone traitée
- Anticoagulants/antiagrégants (contre-indication relative)
- Peaux fragilisées, lésées, infectées
- Traitement préalable aux sels d'or par voie parentérale (aurothiomalate de sodium), chrysothérapie.>> Risque de chrysiase localisée.

ÊTRE PARTICULIÈREMENT VIGILANT

- Utilisation de préparation à base de vitamine A, rétinoïdes 48h avant la séance
- Application ou prise par voie orale d'huiles essentielles dans la semaine
- Sauna, hammam, gommage 72 heures avant la séance Il est important de signaler toute prise médicamenteuse.

PRINCIPE D'ACTION DU DÉTATOUAGE

Le laser esthétique non invasif pénètre la partie superficielle de la peau et interagit avec l'encre du tatouage.

Les pigments sont fragmentés et l'organisme résorbe progressivement l'encre dans les semaines qui suivent la séance. La performance du traitement est essentiellement liée à la profondeur de l'encre, à sa qualité et sa quantité.

Le détatouage repose sur deux principes : mécanique et physique

Premier principe : mécanique. Ce principe se divise en deux aspects : thermique (photo-thermolyse) et acoustique (photo-acoustique).

Dans cette première situation, le pigment cible doit être chauffé rapidement pour provoquer sa destruction par photo-thermolyse, accompagné par des impulsions très courtes qui forment des ondes acoustiques (photo-acoustique), qui, associées à la chaleur, provoquent la destruction des molécules du tatouage.

Deuxième principe : physique. Dans cette deuxième situation, c'est la réaction immunitaire du corps humain qui se produit dans les semaines suivant le traitement. Cette réaction entraîne la phagocytose des pigments extracellulaires résiduels grâce à l'intervention des cellules immunitaires appelées macrophages. L'inflammation qui se produit après la séance, ainsi que la stimulation concomitante de la réaction immunitaire, permet l'élimination de l'encre du tatouage via les vaisseaux lymphatiques. Une partie de ces particules fragmentées migre vers les ganglions lymphatiques ou est détruite par le système immunitaire. Une autre traverse l'épiderme et est éliminée par les sécrétions naturelles, telles que la sueur et le sébum. Le faisceau laser pénètre votre peau pour fragmenter les molécules de pigments, qui seront éliminées. Ce faisceau ne provoque aucun dommage à votre peau.

Date:

Nom et signature, lu et approuvé

STUDIO TWOSTEP

Melody DI CENTA



EFFETS SECONDAIRES POSSIBLES

Il est possible de constater des **modifications transitoires de la pigmentation** (hyper-hypo pigmentation) qui peuvent rester visibles jusqu'à 6 mois. Il en est de même pour le **risque infectieux**, notamment en cas de petites réactions bulleuses. Il est impératif de suivre les consignes post traitements recommandées par votre praticien. Des démangeaisons peuvent être ressenties les jours suivant le traitement, surtout lors de traitements de tatouages colorés.

A ce jour la technique de détatouage par laser esthétique non invasive est l'une des plus performantes avec un risque d'effet secondaire cicatriciel minime et extrêmement rare.

SUITES IMMEDIATES POSSIBLES

Rougeurs, gonflements, hématome, ainsi que des petites croûtes qui tombent entre 7 et 10 jours, **un œdème et une sensation de «coup de soleil»** peuvent être ressenties quelques heures jusqu'à 72h après la séance.

Des réactions bulleuses épidermiques sont également parfois observées sans conséquence ni risque cicatriciel.

Certains pigments utilisés en tatouage cosmétique contiennent des oxydes de fer et de titane. Ces oxydes métalliques peuvent noircir lors du passage de la lumière pulsée, ces pigments réactifs sont difficiles à éliminer voire impossible.

RECOMMANDATIONS

Il est plus que recommandé de **désinfecter la zone et d'appliquer une crème réparatrice pendant les 15 jours au minimum suivant le traitement. L'application d'une protection solaire SPF 50+ pendant un mois doit être rigoureusement respectée.**

Si le tatouage vous démange avant le traitement, une prise d'antihistaminiques avant et après la séance est conseillée.

Le port de coques de protection oculaires est obligatoire pendant la durée du traitement.

Les consignes avant et après la séance ont été discutées avec moi ainsi que les contre-indications au traitement.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RESERVATION:

- Pour réserver mon rendez vous de maquillage permanent, je reconnais avoir réglé un acompte d'un montant défini par le Studio Twostep.
- Paiement à effectuer en Carte bleue et en espèces uniquement.
- Pour des raisons d'hygiène stricte et de sécurité liés à notre activité, nous vous demandons de ne pas venir accompagné(e).

ACOMPTE:

- L'acompte, quelque soit son montant, n'est en aucun cas remboursable. Il est encaissé le jour de la prise de rendez vous.
- L'acompte n'est pas transférable en bon d'achat ou en bon cadeau pour réaliser une autre prestation ou pour l'achat de produits.

RETRACTATION - ANNULATION RDV :

- La signature du présent contrat au sein du Studio Twostep vous engage à réaliser la prestation et vous ne disposez d'aucune faculté de rétractation.
- En cas d'annulation, l'acompte versé quelque soit son montant reste acquis. Le paiement de la totalité de la prestation peut être demandée.

REPORT RDV:

- Le rendez vous peut être déplacé au maximum 72h avant la date et l'heure de l'intervention et une seule fois dans la limite de 6 mois à compter de la date et de l'heure du rendez vous initialement prévu. Un deuxième report est facturé 50€.
- Toute modification du rendez passé le délai de 72h avant la date et l'heure de l'intervention implique l'encaissement de l'acompte.
- L'unique moyen permettant de procéder à un report de rendez-vous dans le respect du préavis de 72h est l'envoi d'un email à l'adresse de notre établissement via notre site internet www.studiotwostep.com.
- Aucun appel téléphonique ou de message via un réseau social ne seront considérés comme des éléments de preuve, permettant d'apprécier le délai légal et le respect du préavis de 72h.

PAIEMENT:

- Vous vous engagez à régler le solde de la prestation le jour du rendez vous en carte bleue ou espèces uniquement.
- Le studio Twostep se réserve le droit de vous demander la totalité du règlement le jour du rendez vous avant l'intervention.

PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS:

- Pour les paiements jusqu'à 4 fois, vous vous engagez à rembourser la somme totale de la prestation et à régler les frais supplémentaires.
- La solution de paiement en plusieurs fois proposée en ligne ou au studio est un micro crédit que vous consentez avec une société partenaire. Votre compte sera débité mensuellement d'un montant prédéfini.
- Aucune rétractation ou annulation n'est possible après cet engagement de crédit.

DROIT A L'IMAGE

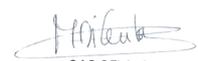
J'autorise la société STUDIO TWOSTEP, qui a son siège au 4 Cité Chabert à Valence, répertoriée sous le n°809 879 679 au R.C.S. Romans, avec comme représentante Mélody Di Centa et l'ensemble de son équipe à disposer pleinement et irrévocablement des images fixes (photos) ou en mouvement (vidéos) me représentant ainsi que des éléments sonores dont je suis l'émetteur, à utiliser mes nom et prénom à des fins d'exploitation, ci-dessous définies. Ces images, vidéo et éléments sonores peuvent être destinés à être reproduits, représentés et/ou adaptés, en tout ou partie, s'il y a lieu, sur internet et sur tous les supports de communication et marketing associés (facebook, instagram, site internet, écran tv, flyer, vitrine, affiche, revue de presse...). Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée. Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.

Je soussigné(e) certifie avoir lu et compris toutes les informations contenues dans ce document, Je reconnais avoir au moins 18 ans le jour de l'intervention, ne pas être enceinte et ne pas avoir de contre indications médicales pour réaliser l'intervention. J'autorise la société Studio Twostep à pratiquer un traitement de détatouage au laser à visé non thérapeutique.

Date:

Nom et signature, lu et approuvé

STUDIO TWOSTEP
Melody DI CENTA



SAS STUDIO TWOSTEP
4 Cité Chabert
26000 Valence
809 879 679 RCS Romans